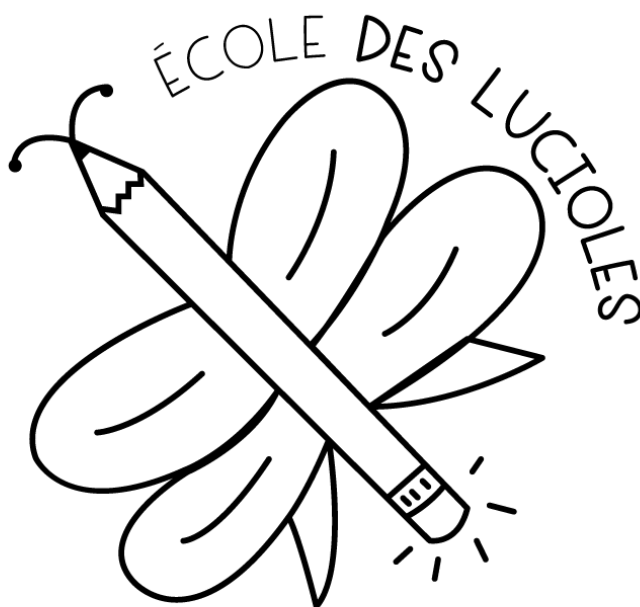


RÈGLES DE CONDUITES, DE FONCTIONNEMENT
ET DE MESURES DE SÉCURITÉ

CODE DE VIE

. . .

2025-2026



CODE DE VIE

présentation

Le code de vie de l'école des Lucioles présente les règles qui encadrent le comportement des élèves afin de favoriser un climat scolaire harmonieux et sécuritaire. Ce cadre de référence permet à tous les intervenants de l'établissement d'instaurer un environnement propice aux apprentissages et au bien-être de tous.

valeurs / mission

Fondé sur les valeurs de bienveillance, d'appartenance et d'engagement, le code de vie de l'école des Lucioles vise à promouvoir des comportements respectueux en offrant un enseignement de qualité, en apprenant aux élèves à mieux vivre ensemble et en les préparant à la vie en société. Ce code de vie permet à chacun de grandir dans un cadre positif et inclusif.

application

À l'école des Lucioles, le code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu : pendant les heures de classe, les récréations, le dîner, au service de garde, lors des journées pédagogiques, des voyages, etc. Tous les membres du personnel, les élèves et les parents s'engagent à respecter et à promouvoir ses valeurs au quotidien. Les règles sont expliquées de manière claire et adaptée à l'âge des enfants et des interventions bienveillantes sont privilégiées pour guider les élèves dans leurs choix. En cas de non-respect, après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, les mesures et sanctions sont appliquées selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés. Tout comportement violent, y compris l'intimidation (Art. 76.2 LIP), est interdit.

À l'école des Lucioles, toute forme de violence ou d'intimidation est strictement interdite en tout temps, quel que soit le moyen utilisé. Cela inclut les incidents survenant lors de l'utilisation du transport scolaire, sur le trajet de l'école et via les médias sociaux.

ÉCOLE DES LUCIOLES

matrice comportementale



EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU

- ♥ J'utilise un langage verbal et non-verbal positif (exempt de sacre, de menace, d'insulte, vulgarité, incivilité).
- ♥ J'adopte des comportements positifs.
- ♥ Je laisse mes articles personnels (appareils électroniques, jouets, objets de manipulation, etc.) à la maison, sauf si j'ai la permission d'un adulte.
- ♥ Je prends soin du matériel de l'école et de celui des autres.
- ♥ Je suis au bon endroit au bon moment.

bienveillance

engagement / appartenance

SALLE DE CLASSE



- J'utilise le niveau de voix demandé.
- J'écoute et je porte attention à la personne qui parle.
- Je respecte l'espace personnel des autres.

- Je lève la main et j'attends le droit de parole.
- Je fais la tâche demandée au moment demandé.
- Je demande de l'aide lorsque j'en ai besoin.
- J'accepte qu'un élève peut commettre des erreurs.

CORRIDORS, CASIERS ET ESCALIERS



- J'utilise ma voix d'espion.
- Je me déplace en marchant à droite.
- Je respecte l'espace personnel des autres.

- Je range mon couvre-chef (casquette, tuque, capuchon)
- Je range mes effets personnels au bon endroit.

SALLE DES TOILETTES



- J'utilise ma voix d'espion.
- Je respecte l'intimité.
- J'attends mon tour.

- Je jette mes déchets à l'endroit prévu, au moment prévu.

GYMNASÉ ET VESTIAIRES



SERVICE DE GARDE



- J'utilise le niveau de voix demandé.

- Je participe aux activités proposées.
- J'ai un bon esprit sportif.
- J'accepte qu'un élève peut commettre des erreurs.

BIBLIOTHÈQUE



- J'utilise le niveau de voix demandé.

- Je manipule les livres avec soin.

TERRAIN ET COUR D'ÉCOLE



- J'attends mon tour.

- À la cloche, je range mon matériel et je me place en rang.
- À mon arrivée et à mon départ, je marche à côté de mon moyen de transport (vélo, trottinette, patins, etc.)
- J'accepte qu'un élève peut faire des erreurs.
- J'ai un bon esprit sportif.

LIEUX DE DINER



- J'utilise le niveau de voix demandé.
- Je respecte l'espace personnel des autres.

- Je laisse propre l'espace utilisé. Je jette mes déchets et je nettoie après utilisation.

LIEUX DE RASSEMBLEMENT



- J'utilise ma voix d'espion à l'arrivée.
- J'utilise ma voix de mime lorsqu'une personne parle à l'avant.
- J'écoute et je porte attention à la personne qui parle.

- Je reste assis sur mes fesses à l'endroit qui m'est désigné.

ADMINISTRATION



- J'utilise ma voix d'espion.
- Je demeure devant le bureau de la secrétaire.

- Je m'y rends uniquement avec l'autorisation d'un adulte.
- J'attends mon droit de parole avant de m'adresser à la secrétaire.

INTERVENTIONS ÉDUCATIVES

et conséquences logiques

EXEMPLES D'INTERVENTIONS ÉDUCATIVES	EXEMPLE DE CONSÉQUENCES LOGIQUES
• Rappel du comportement attendu; • Enseigner le comportement attendu; • Utiliser les affiches pour rappeler les comportements attendus; • Renforcer les bons comportements et ceux attendus; • Entretien avec l'enfant; • Renforcement différencié; • Rappeler, enseigner ou accompagner l'élève dans la démarche de résolution de conflits; • Faire du modelage (enseignement explicite); • Impliquer l'élève dans la recherche de solutions; • Compléter une feuille de réflexion; • Communiquer avec les parents; • Participer à des ateliers d'habiletés sociales, de régulation des émotions, de motivation scolaire; • Mise en place d'un plan d'action; • Rencontre avec les parents et l'enseignante; • Etc.	• Reprendre du temps (au bon moment); • Geste réparateur en lien avec le comportement (dessin ou message d'excuse, nettoyer ce qui a été sali); • Pratiquer le comportement attendu; • Retirer le matériel dérangeant; • Demander à l'élève de modeler le comportement attendu à d'autres élèves; • Accompagner l'élève par un adulte lors des récréations pour observer/discuter des bons comportements; • Retrait temporaire; • Effectuer des travaux communautaires; • Être accompagné d'un adulte (retrait de son groupe d'amis); • Être assigné à un endroit désigné pour les récréations; • Reprendre du temps (pédagogique ou après l'école); • Suspendre à l'interne ou à l'externe; • Etc.

En cas de manquement mineur, les parents sont informés de l'écart de conduite de leur enfant par courriel, si nécessaire. Pour un manquement majeur, les parents seront avisés par courriel ou par téléphone. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

horaire de l'école

Arrivée	8h25 à 8h35
1re période	8h35 à 9h35
2e période	9h35 à 10h35
Récréation	10h38 à 10h53
3e période	10h55 à 11h55
Dîner	12h00 à 13h15
4e période	13h20 à 14h20
Récréation	14h23 à 14h38
5e période	14h40 à 15h40
Départ	15h40 à 15h50

retard et absences

Heure d'arrivée à l'école: 8h25 en avant-midi et 13h15 l'après-midi.

- Après ces heures, l'élève devra passer par le secrétariat.
- Un avis de retard sera émis selon le nombre de retards accumulés.

Pour tout changement à l'horaire, retard ou absence de votre enfant, veuillez l'indiquer par le Portail Mozaïk ou appeler au secrétariat au 450-472-8060.

vouvoiement

Le vouvoiement est de rigueur dans toutes les interactions. De plus, les adultes de l'école sont appelés par «Monsieur» ou «Madame» suivi de leur prénom ou de leur nom de famille.

alimentation

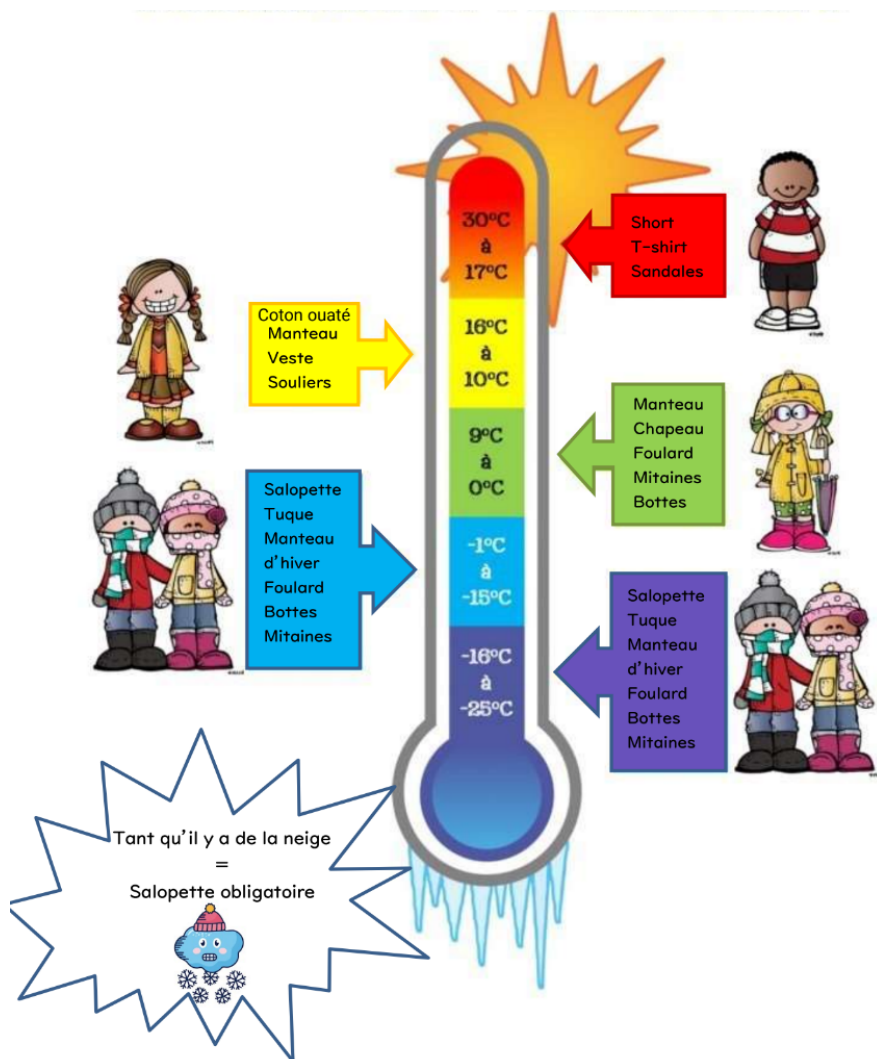
En lien avec les orientations de la Santé publique, il n'y a pas de bons ou de mauvais aliments mais bien des aliments que l'on mange plus ou moins fréquemment. Le milieu scolaire joue un rôle de promotion des saines habitudes alimentaires.

Pour toute activité nécessitant l'utilisation de nourriture, une demande d'autorisation sera faite aux parents. En présence d'allergie alimentaire de votre enfant, nous vous invitons à en informer l'enseignant afin que des mesures appropriées soient mises en place.

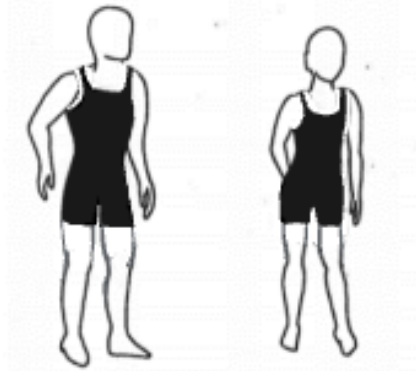
L'élève doit venir à l'école habillé et chaussé de façon à lui permettre de participer aux activités scolaires de manière sécuritaire.

Thermomètre vestimentaire

Toute l'équipe-école utilise cet outil afin d'habiller adéquatement les enfants en fonction de la température au cours de la journée.



- Les vêtements doivent couvrir les parties du corps tel qu'illustré ci-bas.



- Les vêtements ayant une connotation violente, sexiste, raciste, etc. ne sont pas permis à l'école.
- Les chaussures ou les sandales doivent être attachées à la cheville ou ayant minimalement une ganse derrière la cheville.

cours d'éducation physique

- Pour les élèves de la 1^{ère} à la 3^e année, il est recommandé de porter des vêtements sportifs adaptés aux cours d'éducation physique. Les jupes et les robes sont à éviter. Les espadrilles doivent être ajustées, attachées et portées à chaque cours.
- À partir de la 4^e année, les élèves devront se changer pour les cours d'éducation physique. Les vêtements sportifs devront être apportés à l'école les jours de cours.

sécurité

- Les pupitres et casiers sont la propriété de l'établissement. Dans le doute raisonnable, la direction peut en vérifier le contenu.
- La direction pourrait aussi procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sac, ordinateur, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes légaux.

présence des parents et des visiteurs dans l'école et sur la cour d'école

- Pendant les heures de classes et durant le service de garde, il n'est pas permis pour les adultes d'entrer dans la cour d'école. Toute personne doit s'identifier au secrétariat ou à l'accueil du service de garde.
- Lorsqu'un parent vient chercher son enfant pendant les heures de classe ou pendant la période du dîner, il doit demeurer au secrétariat puisqu'il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation.
- Les parents qui déposent leur enfant à l'école doivent obligatoirement le faire par la rue de l'Aubier et non par le débarcadère d'autobus ou le stationnement du personnel. En aucun cas, un enfant ne peut traverser le débarcadère ou le stationnement du personnel.

objets interdits

- Les appareils électroniques personnels tels que cellulaire, tablette, jeu ou autres appareils mobiles sont interdits à l'école.
- Les lunettes de vue connectées (lunettes IA, dont celles vendues par Ray-Ban x Meta) sont également interdites à l'école.
- Tous les objets de la maison ainsi que les jouets intérieurs et extérieurs ne sont autorisés que lors des activités privilèges organisées par les enseignants ou le service de garde.
- Toute substance ou tout objet non destiné aux enfants, tels que les couteaux, fusils (peu importe la forme), cigarettes, vapoteuses, allumettes, briquets ainsi que les pièces pyrotechniques (pétards, etc.) sont interdits à l'école.

médicaments

Le personnel de l'école ne peut administrer un médicament à un élève sans que le parent ait préalablement signé le formulaire « Autorisation d'administrer un médicament ». Vous pouvez obtenir ce formulaire en le demandant au secrétariat.

modalités de communication

- Pour toute information concernant votre enfant, veuillez d'abord communiquer avec l'enseignant(e) par courriel, via l'agenda de votre enfant ou par téléphone au 450-472-8060. Si l'enseignant(e) ne peut pas répondre à votre question, il ou elle vous dirigera vers la personne appropriée.
- Dans le cas d'une blessure au dos, à la tête ou aux dents, un appel sera automatiquement fait aux parents.
- L'Info-parents est un document s'adressant aux parents. Il est publié mensuellement.
- Le site web de l'école (<https://lucioles.cssmi.qc.ca/>) contient plusieurs informations concernant la vie de l'école.

engagement

- ☐ J'ai pris connaissance du code de vie, des règles de conduite, de fonctionnement et de sécurité de l'école des Lucioles et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève:

- ☐ J'ai pris connaissance du code de vie, des règles de conduite, de fonctionnement et de sécurité de l'école des Lucioles.

Signature du parent / tuteur:

Signature du parent / tuteur:
